

Gest'Alpe

SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Quel avenir pour l'agriculture de montagne ?*
- **FORMATION :** *10^e Salon des alpages aux Diablerets.*
- **OFFICIEL :** *Contrôles agricoles et gestion du petit-lait dans les alpages.*
- **LÉGISLATION :** *Responsabilité du détenteur d'animaux.*
- **CARITAS-Montagnards**
- **Agenda agricole 2020**
- **RECHERCHE :** *Projet ROBUSTALPS*
- **PROTECTION DES TROUPEAUX :** *L'efficacité des clôtures.*
- **NEWS :** *volontaires montagnes au PNR Gruyère Pays d'Enhaut*
- **AGENDA :** *Janvier à septembre 2020*

Quel avenir pour l'agriculture de montagne ?

La 10^e édition du Salon des alpages des Diablerets a connu un franc et mérité succès populaire qui est tout à l'honneur de toutes celles et ceux qui y ont consacré leur temps et leur énergie. On pourrait tirer de cette satisfaction événementielle que tout va pour le mieux dans le monde de l'économie alpestre, dont les acteurs manifestent si bien leur fierté identitaire et promeuvent avec succès leurs produits régionaux. Il est toutefois nécessaire de s'interroger, comme l'a fait la conférence-débat du Salon, sur l'avenir de l'agriculture de montagne à moyen terme. Le conférencier, comme les participants à la discussion publique, l'ont bien montré, les enseignements du passé n'ont pas vraiment perdu de leur actualité. Si le contexte a bel et bien changé, l'impérieuse nécessité de valoriser la production agricole reste le premier axe fondamental qui permettra de garantir la vitalité économique et sociale de l'agriculture de montagne. Ensuite, la motivation et la compétence des intéressés à vouloir prendre la relève des exploitations est tout aussi déterminante. Ces deux éléments essentiels se complètent tout naturellement puisque la valorisation des produits, comme l'envie de les proposer sur le marché, se rejoignent dans la forte identité de son coin de pays, fièrement entretenue au travers de solides traditions festives et alimentaires. Au-delà du maintien des nécessaires soutiens publics apportés par la politique agricole, c'est donc bien d'un esprit d'entreprise solidement ancré dans le terroir régional, doublé de compétences professionnelles durablement renouvelées, dont dépend l'épanouissement futur de l'économie alpestre dans nos régions de montagne.

*Christian Aeberhard, Prométerre,
membre du Conseil des régions
de montagne du SAB*



*Le 10^e Salon des alpages des Diablerets
a connu un franc et mérité succès
populaire.*

FORMATION: L'avenir de l'économie alpestre au 10^e Salon des alpages

Le 10^e salon des alpages s'est déroulé les 11, 12 et 13 octobre 2019 aux Diablerets. On a parlé avenir de l'économie alpestre lors de la conférence débat, dont l'orateur du jour était Frédéric Brand, directeur général de l'agriculture, la viticulture et les affaires vétérinaires du canton de Vaud.

Le comité d'organisation du salon des alpages a vu ses efforts récompensés à l'issue de cette 10^e édition, qui a accueilli plus de 4'000 visiteurs. Le public a largement répondu présent au programme d'exception concocté spécialement pour ce jubilé, avec concert, grand cortège et réunion des hôtes d'honneur des neuf premières éditions.

Le salon des alpages est avant tout un lieu de rencontre et d'échange où la formation a également sa place. Un des éléments clé de la manifestation est l'incontournable conférence-débat, qui développe le thème central, sorte de fil rouge de l'organisation.

En cette édition anniversaire, où une large place a été donnée aux souvenirs, il a également semblé tout naturel au comité d'organisation de se projeter dans l'avenir et de débattre sur le thème: « Quelle économie alpestre dans vingt ans ? ».

Le choix du conférencier s'est porté sur Frédéric Brand, Directeur général de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires au sein du Département de l'économie, de l'innovation et du sport. Frédéric Brand, ingénieur agronome EPFZ de formation a effectué en 1990 son travail de diplôme intitulé « La signification de l'agriculture dans la Vallée des Ormonts: hier, aujourd'hui, de-

main ». L'auditoire s'est laissé captiver par un exposé très intéressant, suivi d'un débat où exploitants d'alpages, agronome, forestier, représentant de la faïtière nationale de l'économie alpestre ont échangé leurs points de vue.

La soirée de gala est l'occasion de réunir et de remercier les nombreux acteurs qui soutiennent le salon des alpages. Les personnes présentes ont été comblées par un superbe repas composé de produits régionaux et par une chaude ambiance musicale.

Durant deux jours, les visiteurs ont eu tout loisir de flâner sur la cinquantaine de stands d'artisanat, de produits du terroir, de matériel agricole et de technique spécifique aux activités du secteur primaire de montagne, sans oublier des projections de films représentant les activités pastorales d'ici et d'ailleurs.

Le salon des alpages sans bétail ne serait pas complet. Les circonstances du calendrier ont permis d'accueillir le Syndicat d'Élevage des Diablerets qui fête cette année son 125^e anniversaire.

Du côté des forestiers, les visiteurs ont pu voir à l'œuvre, grâce à des démonstrations spectaculaires, toute une panoplie d'engins allant de la collection de vieilles tronçonneuses à l'hélicoptère de débardage.

A n'en pas douter que cette 10^e édition du salon des alpages restera dans les mémoires des gens des Diablerets et de tous les participants. Plus d'infos sur: www.salondesalpages.ch

Jean-François Dupertuis, Proconseil, Président du CO



Les membres du Syndicat d'élevage des Diablerets au moment de la remise des distinctions.

OFFICIEL : Contrôles agricoles et gestion du petit-lait dans les alpages

Ces prochaines années, le Canton de Vaud mettra en place des contrôles des exploitations agricoles, liés à la protection des eaux. Des contrôleurs se rendront dans chaque exploitation vaudoise, à raison d'une fois tous les quatre ans, afin de vérifier le respect des exigences de la protection des eaux.

Dans les alpages, la conformité des points suivants sera notamment évaluée :

- Fosse à purin et aire à fumier, si production d'engrais de ferme
- Aire de sortie attenante au bâtiment
- Stockage d'hydrocarbures et poste de ravitaillement
- Stockage des produits de nature à polluer les eaux
- Gestion du petit-lait

Concernant la gestion du petit-lait, après plusieurs années d'études et de recherches relatives à la gestion du petit-lait dans les alpages, les solutions de traitement du petit-lait actuellement validées par le Canton de Vaud sont les suivantes :

Affouragement aux porcs

Le petit-lait peut être affouragé aux porcs. Il est à noter que l'élevage de porcs en plein air dans les alpages doit respecter certaines conditions en termes de protection des eaux. Il ne peut se faire qu'hors des zones protégées (p. ex. zones S de protection des eaux souterraines) et hors zone forestière. Une distance de 3 m au cours d'eau le plus proche doit en outre être respectée. Finalement, une demande de permis de construire est nécessaire.



Compost

Le petit-lait peut être répandu sur un compost spécialement conçu à cet effet. La création d'un tel compost nécessite le respect de contraintes techniques afin d'en assurer son fonctionnement. Les dimensions sont définies dans le rapport technique « Epuración des petits-laits d'alpages par culture fixée sur lit de compost » (SESA, 2004). Une demande de permis de construire est également nécessaire dans ce cas.

Fosse à purin

Le petit-lait peut être déversé dans la fosse à purin. Un taux maximal de dilution de 1/1 (1 volume de petit-lait pour 1 volume de lisier) doit être respecté pour permettre son épandage.

Affouragement aux bovins

Le petit-lait peut finalement être affouragé aux bovins. La possibilité d'affouragement dépend du cahier des charges des différents labels. Certains permettent par exemple l'affouragement aux veaux, mais pas aux vaches.

Au vu de ce qui précède, il n'y a pas de solution unique pour la gestion du petit-lait dans les alpages. Une combinaison de possibilités permet de gérer cette denrée de manière optimale, selon les contraintes propres à chaque exploitation.

LÉGISLATION: Responsabilité du détenteur d'animaux: se prémunir du risque d'accident.

La montagne, ses paysages magnifiques, ses espaces verdoyants ainsi que sa tranquillité font d'elle un lieu de plus en plus prisé pour les randonneurs. Malheureusement, ces derniers, parfois par insouciance ou par manque de connaissance, n'ont pas toujours le bon comportement à l'égard des bovins qui paissent sur les pâturages qu'ils traversent. A l'inverse, certains détenteurs de bétail estiment être « dans leur bon droit » et qu'il est de la responsabilité des randonneurs d'être prudents.

Toutefois et suite au communiqué de presse de l'USP cet été - relatant un cas d'un agriculteur autrichien condamné et infligé d'une amende de près d'un demi-million de francs car une de ses bêtes avait tué une touriste allemande - et au vu de différents incidents survenus cet été sur des alpages en Suisse (dont un sur le canton de Vaud), il y a lieu pour les détenteurs de bovins d'attacher de l'importance à la sécurité des randonneurs. Effectivement, s'agissant de vie et de santé humaines et animales, les détenteurs ont intérêt à se prémunir des risques, non seulement par principe éthique, mais également pour les sommes considérables qu'un incident peut impliquer.

L'art. 56 du Code des obligations signale d'ailleurs que: « En cas de dommage causé par un animal, la personne qui le détient est responsable, si elle ne prouve qu'elle l'a gardé et surveillé avec toute l'attention commandée par les circonstances ou que sa diligence n'eût pas empêché le dommage de se produire. » (La personne qui le détient n'étant pas forcément son propriétaire, tel l'amodiatiaire...). Autrement dit, le détenteur est tenu pour responsable des dommages causés par son bétail, s'il ne prouve avoir pris les mesures de précaution au vu des circonstances.

Lors d'un incident et après enquête, c'est donc au tribunal de juger de la responsabilité des tierces parties, notamment du détenteur. Pour évaluer si

ce dernier a assumé son devoir de diligence, outre les bases légales et la jurisprudence, la décision se basera sur les recommandations existantes de la branche et, en particulier, le guide pratique du SPAA « Bovins et sentiers pédestres » et dont les principales mesures sont:

- Avoir une réflexion globale sur les risques existants et d'en garder une trace écrite (ex: liste de contrôle du guide),
- Avoir des contacts intensifs avec les animaux de façon à les habituer à la présence humaine mais également pour repérer au plus vite les comportements dangereux,
- Séparer les animaux agressifs et éviter ainsi leur rencontre avec des randonneurs,
- Clôturer efficacement et dans la mesure du possible les sentiers pédestres fréquentés et traversant le pâturage,
- Prendre contact avec les responsables des sentiers pédestres (commune, Suisse Rando) pour envisager des mesures de correction du tracé et/ou de clôtures,
- Apposer les affiches officielles du SPAA (« vaches mères » et « taureaux »). Ces dernières doivent être enlevées lorsque le bétail ne se trouve pas sur le pâturage en question.

Des mesures et recommandations supplémentaires sont énumérées dans le guide disponible auprès du SPAA - www.bul.ch/fr/Agriculture-de-montagne/Sentiers-de-randonnee.htm

Si le détenteur ne peut être tenu pour responsable de par les mesures de précautions qu'il a prises, c'est au lésé qu'incombent les frais. Dans le cas contraire, une RC d'entreprise (pas obligatoire mais vivement conseillée) peut couvrir les



frais liés aux dommages causés par le bétail. Il convient de contrôler que ce risque soit bien couvert par le contrat d'assurance.

Enfin, si le manque de diligence est tel qu'il puisse être assimilé à une faute grave (p.ex. en laissant sciemment un animal agressif sur un pâturage fréquenté), le détenteur risque de voir son assu-

reur se retourner contre lui pour tout ou partie des indemnités versées. Ainsi, en toute conscience et dans le contexte actuel, il « vaut mieux prévenir que guérir ».

Pour toutes questions, les différents services de Prométerre (conseil et protection juridique) ainsi que le SPAA, sont à votre disposition.

Armand Poncet, Proconseil

Caritas-Montagnards : soutien en cas d'urgence



Depuis plus de 40 ans, Caritas-Montagnards met en contact des bénévoles motivés avec des familles de paysans de montagne qui se trouvent dans des situations de travail et de vie très lourdes. Les bénévoles majeurs, motivés et en bonne santé, peuvent effectuer un engagement montagnard d'une ou plusieurs semaines. Depuis peu, Caritas propose aussi des engagements d'entreprises. **Plus d'infos et inscription : <https://www.montagnards.ch/fr/home.html>**

OFFICIEL : Agenda agricole 2020 pour les exploitations d'estivage. Délais et procédures à respecter pour les demandes de contributions agricoles auprès de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV)

Quand (délais)	Quoi (mesures)	Comment et où (formalités)
jusqu'au 31 mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Changement d'exploitant (amodiaire). • Cession d'alpage(s). • Reprise d'alpage(s). • Plan d'exploitation pour adaptation de la charge usuelle. 	Informé par écrit à la : Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) Avenue de Marcelin 29a Estivage 1110 Morges
15 au 29 mai	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de contributions d'estivage. • Recensement des effectifs et des durées d'estivage. • Inscription à la qualité du paysage (CQP). 	Agate (menu Acorda) Travaux CQP concernant les boisés (formulaire à télécharger sur http://www.vd.ch/index.php?id=60713)
7 au 18 sept.	<ul style="list-style-type: none"> • Correction des effectifs et dates de désalpes. 	Pour l'ouverture du menu Acorda contacter la DGAV au 021 316 62 25
jusqu'au 31 oct.	<ul style="list-style-type: none"> • Changement des coordonnées bancaires. 	Informé par écrit
jusqu'au 31 déc.	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce des transferts d'engrais de ferme effectués de SAU sur estivage. 	Agate , plateforme HODUFLU

Pour tous renseignements 021 316 62 32 ou 021 316 62 25 ou info.paiementsdirects@vd.ch

RECHERCHE: Projet ROBUSTALPS - Impact de la pâture des vaches Highland sur les zones embroussaillées par l'aulne vert (vernes)

Au cours des dernières décennies, la réduction des activités agro-pastorales dans les montagnes suisses a engendré de profondes modifications du paysage, avec des processus de reboisement sur des pâturages anciens. Aujourd'hui, la Suisse compte environ 679 km² de forêts d'arbustes, dont la plupart sont dominées par des peuplements purs d'aulnes verts (« Vernes », *Alnus viridis* (Chaix.) D.C.). La présence de cette espèce pionnière est à l'origine d'une perte d'espace potentiellement pâturable et utilisable par les agriculteurs, et de mauvaises conditions agroenvironnementales. Notamment, elle réduit la diversité végétale et animale, augmente le lessivage des nitrates et du carbone organique dissous et leur concentration dans les eaux de ruissellement, acidifie les sols et engendre des pertes d'azote gazeux. Dans ce contexte, le projet ROBUSTALPS conduit par le groupe Systèmes Pastoraux à Agroscope vise à étudier des dynamiques agro-écologiques dans les pâturages infestés par *A. viridis*, sous le défi du pâturage ciblé par les vaches Highlands. La race Highland a été choisie car c'est une race bovine très robuste, capable de consommer, digérer et valoriser du fourrage de médiocre qualité. L'essai vise à étudier le potentiel fourrager du feuillage d'aulne, les effets de la pression intense des animaux sur la végétation (défoliation, piétinement et dommages mécaniques sur les branches, transport des semences), mais aussi les changements de l'occupation des pâturages par le bétail induits par la présence de points d'attraction (blocs de mélasse déshydratée) dans des zones recouvertes d'aulnes verts, et la redistribution de l'azote dans les pâturages.

Le projet a débuté en juin 2019, en collaboration avec la société d'économie alpestre de Bex, la famille Puttalaz et l'exploitant Armand Millasson à Bovonne (VD) et la famille Dorsaz à Champlong (VS). Lors de cette saison, des troupeaux de vaches Highland ont été placés dans trois par-

Des effets perceptibles du pâturage par les Highland sur l'aulne vert ont déjà été observés



celles envahies par *A. viridis*, pour une période de pâturage de 30 jours dans chaque zone. Des relevés botaniques et la cartographie de la végétation des pâturages ont été effectués avant l'arrivée des troupeaux. Les vaches ont été équipées de colliers GPS pendant toute la période de pâturage, ce qui a permis de suivre leurs déplacements et d'identifier leurs activités (pâture, repos et rumination). Au cours de cette première année, des effets perceptibles du pâturage par les Highland sur l'aulne vert ont déjà été observés (feuilles mangées, branches cassées, etc.).

Au cours de l'été 2020, nous avons pour objectif d'augmenter le temps passé par les vaches Highland dans les zones des enclos les plus couvertes d'aulnes verts, en plaçant stratégiquement des points attractifs à base de mélasse déshydratée. Avec cette approche, nous espérons augmenter l'impact des vaches sur l'aulne vert, avec une consommation accrue de feuilles et une destruction mécanique des branches.

Le 7 juillet 2020 une excursion technique sera organisée sur l'alpage de Bovonne (VD). Dans cette journée le projet sera présenté au cours d'une balade dans la zone d'essai où il sera possible de voir le troupeau, les points attractifs et les effets sur la végétation.

Informations: Massimiliano Probo Agroscope - massimiliano.probo@agroscope.admin.ch

PROTECTION DES TROUPEAUX: L'efficacité des clôtures

Les expériences de la région du Brandenburg (D) en matière de protection des bovins contre le loup nous apportent quelques pistes.

A l'occasion de la journée Suisse d'information sur la protection des troupeaux organisée par Agridea, Carina Vogel, du LfU Brandenburg a apporté un éclairage intéressant sur l'efficacité des clôtures lors d'attaques de loups.

Entre 2015 et 2018, sur 262 cas de veaux morts au pâturages, 130 ont été imputés aux loups. Pour 125 de ces 130 cas, des données

ont pu être recueillies concernant l'état de clôtures. Elles sont consignées dans le tableau ci-dessous.

Cet exemple démontre clairement que des clôtures correctement installées améliorent considérablement la protection du bétail, même si elles n'offrent pas une garantie absolue.

A noter toutefois que la pose de clôtures à plusieurs fils est facilitée par la topographie peu accidentée de la région concernée.

Jean-François Dupertuis, Proconseil

Nombre de cas	Nombre de fils	Espacement des fils	Tension dans les fils
65	1	89/90 cm du sol	6'000-7'000 V
45	2	45/60 - 90 cm du sol	6'000 V
9	3	50 - 70 - 90 cm du sol	6'000-7'100 V
4	4	25 - 50 - 75 - 100 cm du sol	1'000-1'500 V
2	5	20 - 40 - 70 - 100 - 130 cm du sol	3'500 V

NEWS: volontaires montagne - Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, bilan après 2 ans

Depuis 2018, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut mène une collaboration avec le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB) et la fondation Aide suisse aux Montagnards, dans le cadre du projet Volontaires montagne, piloté par Alain Peter.

Ce projet coordonne les engagements volontaires de bénévoles pour fournir de l'aide et différents services aux régions de montagne tout au long de l'année mais principalement durant la période d'estivage. Le Parc apporte son réseau de contacts et sa connaissance du territoire. Il peut ainsi inventorier en début d'année les besoins spécifiques des acteurs afin d'y répondre au mieux. De son côté, le service Volontaires montagne apporte une structure spécialisée dans l'organisation et la



coordination de groupes de bénévoles ainsi que dans l'accomplissement des tâches de soutien.

Pour 2019, 10 groupes ont réalisé des chantiers dans le Parc, avec quelques 213 volontaires ayant offert au total 601 journées de travail. En plus des groupes, 14 personnes ont participé à des actions en faveur de l'agriculture de montagne sur des périodes allant de 4 jours à plus de 2 semaines pour un total de 134 journées de travail. En tout 19 agriculteurs du Parc ont reçu un soutien, principalement pour l'entretien de sentiers et de pâturages. En comparaison avec les autres régions de Suisse romande, Alain Peter du SAB constate qu'il s'agit actuellement du territoire le plus actif et le plus demandeur dans ce domaine. Cela tient à

une économie alpestre très présente et au travail d'inventaire des chantiers qui a été fait auprès des agriculteurs par le Parc depuis maintenant 2 ans.

Au vu du succès rencontré après ces 2 premières années, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut prévoit de continuer sa collaboration

avec Volontaires montagne pour ces prochaines années. Des agriculteurs qui auraient des besoins sur leurs domaines pour 2020 peuvent déjà s'annoncer à : agriculture@gruyerepaysdenhaut.ch

*Lea Megali, Parc naturel régional
Gruyère Pays-d'Enhaut*

AGENDA Janvier à septembre 2020

20 janvier	Séance de présentation de la formation au diplôme en conduite d'alpage, Agrilogie Grange-Verney, Moudon, 20 h
31 janvier	Délai d'inscription pour cette formation qui se déroulera du 11 mai au 14 août 2020. Info : Thierry Gallandat, 021 557 98 98, thierry.gallandat@vd.ch
18 mars	Assemblée générale de la Société Vaudoise d'économie alpestre (SVEA) à Agrilogie Grange-Verney, Moudon.
Juin à août	Visites d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires région Jura vaudois et les membres des groupes d'étude « Vallée de Joux Vaulion », « Balcon du Jura », « L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle-Romainmôtier ». Dates, lieux et thèmes abordés seront publiés ultérieurement.
1 - 3 juillet	Rencontre internationale de l'économie alpestre (RIEA) à Viège (VS). Au programme: Présentations d'experts internationaux (traduction simultanée), excursions dans les alpages de la région, dîner de gala avec animation musicale, soirée et marché des produits alpins dans la vieille ville de Viège. Info et inscription : www.iat2020.ch
7 juillet	Journée herbagère ADCF-AGRIDEA : lutte contre l'emboisement à l'aide de la gestion de la pâture - Excursion technique sur l'alpage de Bovonne.
16 juillet	Course intersociétés des sociétés d'économie alpestre du Valais romand, Savoie, Haute Savoie, Fribourg et Vaud à Rances (VD), alpages du Suchet et de la Mathoule. Inscription et infos auprès d'Olivier Rochat, 079 761 58 67, SVEA@orconseils.ch
5 - 7 août	Cours itinérant SVEA, la destination sera publié ultérieurement.
26 septembre	9 ^e Journée des alpages du Jura Vaudois, en commun avec la Fête du Vacherin Mont d'Or aux Charbonnières/Vallée de Joux. Informations sur : www.salondesalpages.ch/JAJV/

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe : Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.
Tél. 024 423 44 89 • Fax : 024 423 44 90 • E-mail : m.bruhlmann@prometerre.ch